

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

LE ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

LA MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- absents : 9
- procurations : 7
- ayant pris part au vote : 31
- vote pour : 31

L'an deux mille vingt et un et le 30 juin à 18 heures 40, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, M. PUGET, MME CELERIER, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. COMBE), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. DOMENEGUETTY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME FERRE), MME CABERO (POUVOIR A MME GODEAS), M. GARDE (POUVOIR A MME BEC).

**Etaient absents excusés** : M. PUGET, M. CANCEL.

MME SERRET-PEREZ est élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION n°2021/75

#### **Objet : Adhésion à l'association « Rallumons l'étoile »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intervention de M. Lanusse, Président de l'association « Rallumons l'Etoile » en préambule de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association « Rallumons l'étoile » afin de soutenir son action destinée à favoriser les transports alternatifs et notamment la création d'un RER afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants de notre territoire en matière de transports.

Le montant de la cotisation à cette association s'élève au titre de l'année 2021 à 0.35 centimes d'euros par habitant soit 4100.25€.

Vous trouverez en pièce jointe le dossier complet.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le - 5 JUIL. 2021

ID : 031-213105612-20210630-D\_2021\_75-DE

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

- D'adhérer à l'association « Rallumons l'étoile » afin de soutenir son action destinée à favoriser les transports alternatifs et notamment la création d'un RER afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants de notre territoire en matière de transports, pour un montant de la cotisation s'élevant au titre de l'année 2021 à 0.35 centimes d'euros par habitant soit 4100.25€.

Pour copie conforme,

**Le Maire,**

**Marc PÉRE**

Pour le Maire et par délégation

L'adjoint au Maire

David ROFÉ



- Transmis le - 5 JUIL. 2021

- Affiché le - 5 JUIL. 2021